



**Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public
2024-013 VOI
96 Route de Gordes**

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière et notamment la 8ème partie,
Vu la demande en date du 15 mars 2024 de la Sarl Alvaro afin d'exécuter des travaux au 96 route de Gordes,
Vu le permis de construire n°08402523S0014 accepté.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pendant la durée de cette opération

ARRETE

Article 1 :

Du 02 avril 2024 08h00 au 31 mai 2024 à 18 heures, la Sarl Alvaro est autorisée à occuper le domaine public avec un échafaudage muni de filets de protection pour des travaux de façades au 96 route de Gordes.
A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

La circulation ne doit pas être perturbée durant les travaux, la sécurité des usagers doit être respectée.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et aux droits du chantier.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 5 :

Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de gendarmerie, Monsieur Frédéric Engel, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le :

15 Mars 2024

Fait à Cabrières d'Avignon le 15 mars 2024

Le Maire,
Delphine Cresp

